

## Des cellules de fœtus dans une crème

Par [Sabine Pirolt](#) - Le 24 février 2010 à 10:40

### **Des produits cosmétiques nés au CHUV et commercialisés aux Etats-Unis donnent des cheveux blancs à Pierre-Yves Maillard depuis deux ans.**

RECHERCHE. Le dossier a atterri il y a plus de deux ans sur le bureau de Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé du canton de Vaud. Les documents dénoncent notamment l'usage de protéines extraites de cellules de fœtus dans des crèmes antirides fabriquées en terre helvétique par Neocutis – une entreprise créée en 2003 par deux professeurs et une chercheuse du CHUV, où ils ont mené leurs recherches. A noter que l'Université de Lausanne – donc le contribuable – a investi des fonds dans cette entreprise.

**Cosmétiques.** Leur idée de départ était de développer des produits thérapeutiques, mais ils se sont rapidement tournés vers les cosmétiques, produits qui rapportent plus d'argent et ainsi susceptibles de financer leurs recherches.

Il faut savoir que, en Suisse, l'ordonnance sur les produits cosmétiques interdit toute utilisation de « cellules, tissus ou produits d'origine humaine » dans la composition de cosmétiques. Cette interdiction est valable dans toute l'Europe. Pour contourner la loi, c'est la « filiale » américaine de l'entreprise vaudoise qui commercialise ces produits depuis les Etats-Unis. Du coup, il est très facile de se les procurer en quelques jours, via l'internet, ce que nous avons d'ailleurs fait. En toute légalité.

Le problème qui demeure est à la fois moral et administratif : outre l'astuce qui permet tout de même de se procurer ces produits légalement en Suisse, les scientifiques n'ont pas respecté la règle qui exige de passer par la Commission d'éthique pour les prélèvements faits sur des fœtus – ce que confirme Pierre-Yves Maillard. Et ceci pour le dernier prélèvement, celui concernant la commercialisation de tissu fœtal. Il s'agit pourtant d'une exigence de base en éthique de la recherche, comme le rappelle l'article constitutionnel qui sera soumis au vote le 7 mars prochain.

Dans cette affaire, on pourrait également s'étonner que deux professeurs et une chercheuse respectés du CHUV créent une entreprise – avec la bénédiction et les fonds de l'Etat – pour exercer une activité impossible en Suisse.

**Conflit d'intérêts.** Pour corser un peu le tout, un autre problème se greffe sur cette histoire : celle du conflit d'intérêts. Des chefs de service contrôlent les fonds d'une fondation – cette structure permet la recherche – et sont en même temps actionnaires et administrateurs d'entreprises privées, en l'occurrence Neocutis. A-t-on affaire à des médecins qui travaillent pour le compte de la science ou de l'industrie ? A cela Pierre-Yves Maillard répond: « Nous avons examiné cette question de près et un rapport de l'ancien juge cantonal François Jomini exclut tout conflit d'intérêts. » Président du conseil d'administration de Neocutis, Frédéric-Edouard Kœhn, lui, déplore ces deux ans de tracas autour des crèmes: «Il faut arrêter la chasse aux sorcières. Il n'y a rien d'illégal et d'immoral dans nos activités. » L'idéal aurait été de demander son avis à la Commission d'éthique, étape malheureusement ignorée.

SANTÉ.

## Un antirides à base de fœtus humain

[ **ndlr** : Cet article confirme ce qui se pratique depuis longtemps, à savoir que " les précieuses cellules" qui sont le principe actif du produit sont "obtenues à la suite d'un avortement". Le Parisien indique que le généticien Axel Kahn "n'est pas choqué". Nous, si ! ]

*Une crème antirides commercialisée aux Etats-Unis est fabriquée à partir des cellules d'un fœtus humain provenant d'un avortement. Ce qui provoque la polémique outre-Atlantique.*

ALEXANDRA ECHKENAZI | 16 avril 2010, 07h00

Utiliser l'extraordinaire pouvoir régénérant des cellules de fœtus humain pour lutter contre... les rides. Fabriquée en Suisse et lancée il y a quelques mois en toute discrétion aux Etats-Unis, Neocutis, la première crème antirides à base de fœtus humains, est depuis quelques jours au centre d'une grosse polémique.

Les précieuses cellules ont en effet été obtenues à la suite d'un avortement, ce qui provoque les foudres des associations catholiques « pro life » américaines, mais aussi européennes. Car si ce produit n'est pas autorisé à la vente en Europe, on peut facilement se le procurer via le Web, moyennant 90 €. « Il se trouve qu'une patiente qui avait avorté nous a fait don de quelques cellules de peau de son fœtus, explique Frédéric Koehn, le fabricant de Neocutis. Ensuite, nous avons reproduit ces cellules en laboratoire afin de faire nos crèmes. En aucun cas, nous n'encourageons l'avortement. »

C'est au sein du service de gynécologie-obstétrique et génétique du CHU de Lausanne (Suisse) que cette crème a été élaborée. « En opérant des fœtus in utero, les chercheurs se sont rendu compte qu'une fois nés, les bébés n'avaient ensuite aucune cicatrice, poursuit Frédéric Koehn. Ils se sont donc dit que les cellules de fœtus devaient avoir des vertus régénératrices qui pouvaient servir à soigner les grands brûlés. » Les scientifiques ont donc mis au point une crème permettant d'obtenir des résultats inespérés sur des patients à l'épiderme très abîmé.

Afin de développer leur découverte, les chercheurs décident ensuite de s'associer à un laboratoire privé, Neocutis, et l'autorisent à commercialiser, uniquement aux Etats-Unis et en passant par le corps médical, la première crème antirides à base de cellules fœtales. « Les dermatos la conseillent aux patients qui ont suivi des traitements qui leur ont desséché la peau ou à ceux qui cherchent un antirides. Nous proposons différentes concentrations pour des usages divers », souligne Frédéric Koehn.

De son côté, le généticien Axel Kahn n'est pas choqué par ce nouveau produit. « Avant qu'il ne soit interdit dans les années 1990 en France en raison de possibles transmissions de virus, l'industrie cosmétique a longtemps utilisé du placenta humain, considéré comme un déchet opératoire et récupéré dans les hôpitaux. Les cellules de fœtus ou de placenta n'ont rien à voir avec les cellules souches embryonnaires. Ces dernières, qui sont issues d'un être humain en puissance, sont au centre d'un jeu éthique, contrairement aux autres. »